

MODALITÉS D'ORGANISATION DES MINI-STAGES

Campagne du 16 janvier au 14 avril 2023

Formations présentées :

BAC PRO Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
BAC PRO Technicien Géomètre Topographe
BAC PRO Travaux Publics
CAP Constructeur de Routes et d'Aménagements Urbains (Travaux Publics)
CAP Constructeur de Réseaux de Canalisations de Travaux Publics
CAP Constructeur d'Ouvrages en Béton Armé (Travaux Publics)
CAP Conducteur d'Engins: travaux publics et carrières
CAP Maintenance des Matériels - Option B : Matériels de construction et de manutention
CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
CAP Conducteur Routier Marchandises

Une demi-journée est nécessaire pour découvrir une formation (il est donc possible de faire deux mini-stages en une journée), selon les conditions suivantes :

- 1 mini-stagiaire par plage horaire en immersion dans un cours (2, s'il y a 2 professeurs),
- Pour la section « CAP Conducteur d'engins Travaux Publics et carrières », ce sont des sessions de 12 élèves maxi. sur une demi-journée.

Les plannings mensuels indiquent les possibilités en début de campagne (qui seront occupées au fur et à mesure), la date du mini-stage, choisie en fonction des disponibilités, sera proposée sur la convention.

Inscription

La demande de mini-stage doit être transmise par le collège ou le lycée, uniquement à l'adresse : adj-cdt.0762836v@ac-rouen.fr

Vous voudrez bien préciser le nom de l'établissement, le nom du chef d'établissement, le nom d'élève, sa classe, la formation choisie, les périodes d'impossibilité.

Veillez, s'il vous plaît, indiquer aussi toute situation particulière :

- Élève en situation de handicap ou relevant d'un avis médical,
- Demande du dispositif ULIS,
- Demande de passerelle.

Une convention vous sera adressée par retour de courriel. Si la date ne convient pas, une autre vous sera proposée. Ce document devra être signé par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal de l'élève, puis dupliqué. Un exemplaire sera conservé par l'établissement, un par la famille, un par l'élève et une copie numérique devra nous être retournée au lycée par mail, avant la date du mini-stage.

À son arrivée au lycée, l'élève doit se présenter à vie scolaire **avec son exemplaire de la convention** signée d'un responsable légal et du chef de son établissement et, dans le cas où il doit manger au lycée Léger signaler aussitôt qu'il doit passer à l'intendance.

Informations pratiques (écrites aussi sur la convention)

☞ Horaires de l'établissement : 8h - 17h.

☞ Restauration (dans ce cas il faut passer à l'intendance) : les élèves effectuant une journée de stage complète prendront leur repas dans le lycée, facturé au prix de 4,10 euros à l'établissement d'origine s'ils sont demi-pensionnaires, sinon ils devront payer sur place. Pour les élèves effectuant une demi-journée, ils devront signaler à l'intendance s'ils souhaitent déjeuner au lycée, à leur arrivée.

☞ Le transport vers le lycée est laissé à l'initiative de la famille et de l'établissement d'origine. (De Rouen : ligne de bus F6, du secteur d'Elbeuf : ligne G. Arrêt 'Lycée Fernand Léger'. Le lycée est à 600m, prendre le chemin piéton au niveau du poteau d'arrêt de bus sur le trottoir du côté opposé à l'Intermarché, passer sous la voie de chemin de fer, à droite puis à gauche).

☞ Pour les élèves qui effectuent un mini-stage au sein des sections liées aux travaux publics, prévoir des chaussures de sécurité si vous en avez, voire des bottes en caoutchouc s'il y a eu des précipitations importantes et prévoir des vêtements (de travail) adaptés à la météo (cours en extérieur probable, sauf pour le CAP Maintenance des Matériels).